



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Secrétariat Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de signature à M Yvon MARTINEZ, Adjoint au Maire
en l'absence de Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire,
du 08 au 31 juillet 2021 inclus
et du 30 août au 04 septembre 2021 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,
VU l'arrêté n° 1331 du 22 juin 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à
Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire,
VU l'arrêté n° 1059 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à
M Yvon MARTINEZ, Adjoint au Maire,
CONSIDERANT que Mme Bénédicte FIRMIN sera absente du 08 au 31 juillet 2021 inclus et du
30 août au 04 septembre 2021 inclus,
CONSIDERANT qu'en l'absence de Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire, afin d'assurer le
bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à M Yvon
MARTINEZ, Adjoint au Maire

A R R Ê T É

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION /
PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.
LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE PEUT ÊTRE SAISIE AU MOYEN DE L'APPLICATION TÉLÉRECOURS CITOYENS ACCESSIBLE À PARTIR DU SITE
WWW.TELERECOURS.FR

ARTICLE 1 : M Yvon MARTINEZ, en sa qualité d'Adjoint au Maire, reçoit pour la période du 08 au 31 juillet 2021 inclus et celle du 30 août au 04 septembre 2021 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui lui seront présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de Mme Bénédicte FIRMIN,
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, pour le secteur relevant de la délégation de Mme Bénédicte FIRMIN,
- arrêtés et décisions relevant de la délégation de Mme Bénédicte FIRMIN,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de Mme Bénédicte FIRMIN,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de Mme Bénédicte FIRMIN,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de Mme Bénédicte FIRMIN.

ARTICLE 2 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 24 JUIN 2021



Robert MENARD

